

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Date de la convocation

28.10.2015

L'an deux mille quinze, le 03 novembre, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Roland GEIS, Maire.

Etaient présents : M. Roland GEIS, Mme Monique GUDIN, M. Jean-Louis RISSE, M. Régis FEBREY, Mme Francine FRANCOIS, M Claude CORSAINT, Mme Christelle PILLEUX, Mme Elisabeth CHABEAUX, M. Jérôme LESCURE, Mme Aurélia GELIOT, M. Stéphane ISNARD, Mme Gaëlle BRACH, M. Loïc KLOPP

Etaient excusés : -

Était absent : M. Matt TAMBI

Un scrutin a eu lieu, Madame Francine FRANCOIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**1. Travaux de Voirie 2015 - Complément**

Monsieur Jean-Louis RISSE rappelle la délibération N°3 prise le 14 octobre 2015 pour l'opération de travaux de voirie pouvant s'inscrire dans le subventionnement PACTE.

Le montant s'élevait à 37307.50 € HT soit 44 769.00 € TTC.

Le chiffrage pour le revêtement bicouche du Chemin de la Piscine est de 5498.00 € HT soit 6597.60 € TTC. Ce dossier peut être ajouté aux dossiers déjà présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 12 voix POUR et une ABSTENTION (M. CORSAINT) de

- Ajouter le dossier « Bicouche sur le Chemin de la Piscine » aux dossiers déposés dans l'enveloppe PACTE 2
- réaliser l'opération de travaux de voirie pour un montant de 42805.50 € HT soit 51366.60 € TTC
- affecter une somme de 29963.85 € (sur les 70000 €) à cette opération
- charger Monsieur le Maire d'adresser aux services départementaux, la présente délibération ainsi que le (les) dossier(s) complet(s)

Ainsi, la dotation garantie sera affectée de la manière suivante :

INTITULE DU PROJET	MONTANT HT TRAVAUX	MONTANT DE LA GARANTIE AFFECTEE	MONTANT DES COMPLEMENTS D'ENVELOPPE SOLLICITES
Travaux de voirie 2015	42805.50 €	29963.85 €	- €
Reste à affecter Réfection du sol du Gymnase		40036.15 €	- €
Sécurisation de la salle	56 978.00 €	24 343.00 €	15 000.00 €

**2. PACTE 2 – Remplacement du revêtement du sol du Gymnase**

Comme il a été indiqué dans la délibération N°3 du 14 octobre dernier, une consultation a été lancée pour la réalisation d'un revêtement sportif au gymnase communal.

L'offre retenue est celle de STTS – Agence Est – 40 rue du Commerce – 51350 CORMONTREUIL pour un montant de 80087.50 € HT soit 96105.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- Ajouter ce dossier à l'enveloppe PACTE 2
- réaliser l'opération de revêtement sportif du sol du gymnase communal pour un montant de 80087.50 € HT soit 96105 € TTC
- affecter une somme de 40036.15 € de l'enveloppe PACTE 2 à cette opération
- charger Monsieur le Maire d'adresser aux services départementaux, la présente délibération ainsi que le (les) dossier(s) complet(s)

Ainsi, la dotation garantie sera affectée de la manière suivante :

INTITULE DU PROJET	MONTANT HT TRAVAUX	MONTANT DE LA GARANTIE AFFECTEE	MONTANT DES COMPLEMENTS D'ENVELOPPE SOLLICITES
Travaux de voirie 2015	42805.50 €	29963.85 €	- €
Réfection du sol du Gymnase	80087.50 €	40036.15 €	- €
Sécurisation de la salle	56 978.00 €	24 343.00 €	15 000.00 €

### 3. DETR 2016 – Remplacement du revêtement du sol du Gymnase

Comme il a été indiqué dans la délibération N°3 du 14 octobre dernier, une consultation a été lancée pour la réalisation d'un revêtement sportif au gymnase communal.

L'offre retenue est celle de STTS – Agence Est – 40 rue du Commerce – 51350 CORMONTREUIL pour un montant de 80087.50 € HT soit 96105.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- réaliser l'opération de revêtement sportif du sol du gymnase communal pour un montant de 80087.50 € HT soit 96105 € TTC

Montant H.T. de l'opération : 80087.50 €

FINANCEURS	Montant Sollicité	%
Montant HT de l'opération	<b>80 087.50</b>	
Subvention PACTE 2	40 036.15	49.99
Subvention au titre de la DETR 2016	16 025.10	20.01
COMMUNE	24 026.25	30
<b>TOTAL</b>	<b>80 087.50</b>	<b>100</b>

- Adopte le plan de financement présenté ci-dessus
- Sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016.

#### **4. DETR 2016 – Salle multifonctions – Achat d'un podium**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été envisagé d'acheter un podium pour la Salle Saint-Exupéry.

Plusieurs devis ont été demandés : l'offre retenue est celle de la société MEFRAN COLLECTIVITES pour un montant HT de 9964.00 € soit 11956.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- réaliser l'opération d'acquisition d'un podium pour la Salle Saint-Exupéry pour un montant de 80087.50 € HT soit 96105 € TTC

Montant H.T. de l'opération : 9964.00 €

<b>FINANCEURS</b>	<b>Montant Sollicité</b>	<b>%</b>
Montant HT de l'opération	<b>9 964.00</b>	
Subvention au titre de la DETR 2016	3487.40	35.00
COMMUNE	6476.60	65.00
<b>TOTAL</b>	<b>9 964.00</b>	<b>100</b>

- Adopte le plan de financement présenté ci-dessus
- Sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016.

#### **5. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Moselle**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture de la Moselle en date du 12 octobre 2015 relatif au schéma départemental de coopération intercommunale.

Ce projet confirme l'intention de dissolution des 4 syndicats d'incendie et de secours subsistant dans le Département (ALBESTROFF – CHATEAU-SALINS – DIEUZE et DELME).

Lors de la précédente C.D.C.I., les communes avaient évoqué la perte d'aide financière aux J.S.P. pour le maintien des syndicats.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise par le Syndicat Intercommunal de Secours et de Lutte contre l'incendie de DELME et transmise aux communes membres du syndicat.

« Le Comité Syndical,

*Considérant la délibération du comité syndical en date du 1<sup>er</sup> août 2011 donnant un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Moselle, refusant la dissolution du Syndicat Intercommunal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de DELME et demandant son maintien.*

**COMMUNE DE DELME - Extraits des délibérations de la séance du 03 novembre 2015**

*Considérant que le Président déclare à l'assemblée que les documents nécessaires à l'examen de ce projet leur ont été adressés et peuvent donc servir de base à la discussion et au vote,*

*Considérant que les délégués des 32 communes membres du syndicat intercommunal de secours et de lutte contre l'incendie de DELME avaient décidé de créer ce syndicat pour apporter leur part de financement nécessaire à :*

- *l'acquisition de matériels de lutte contre l'incendie et de secours,*
- *au financement de la construction d'une caserne destinée à abriter ce matériel, et les locaux nécessaires au fonctionnement normal d'un centre de secours, afin d'assurer une protection plus efficace de la population et des biens, dans les communes syndiquées.*

*Considérant que les communes adhérentes gèrent en régie directe ce service à un coût maîtrisé en minimisant les frais de fonctionnement :*

- *Aucune indemnité aux présidents et vice-présidents,*
- *Gestion rigoureuse journalière,*
- *Dépenses de fonctionnement limitées,*
- *Coût très bas par habitant demandé aux communes adhérentes*

*Considérant que la dissolution du syndicat intercommunal de secours et de lutte contre l'incendie de DELME serait une grave erreur pour la pérennité des Jeunes Sapeurs-Pompiers et des Sapeurs-Pompiers Volontaires en milieu rural,*

*Aucune réponse n'est apportée sur les modalités qui seront mises en œuvre, Les 32 communes seront dans l'incapacité de participer à la vie du syndicat, La recherche d'économie voulue par le législateur n'est pas justifiée, le syndicat ne génère pas de dépense inutile,*

- *Jusqu'à présent, le syndicat auquel les 32 communes adhèrent a toujours fonctionné avec des charges qui se sont révélées supportables pour les budgets communaux. Ils sont à la taille humaine et ont un aspect de service de proximité du fait de leur ancrage dans le tissu local, sous le contrôle des élus qui y siègent et prennent en compte les intérêts des communes adhérentes surtout l'avenir d'un service de proximité nécessaire pour les habitants en terme de protection de leurs biens et de leurs personnes.*

*Considérant que durant les années précédentes, les délégués ont veillé à répondre aux besoins exprimés suivants :*

- *Participation financière importante à l'école des J.S.P. ,*
- *Financement des stages et assurances J.S.P. et S.P.,*
- *Aménagement et équipement d'une salle de sport,*
- *Achat de fournitures et mobilier pour le centre de DELME (aménagement de placards, vitrine, ...)*
- *Habillement sportif pour les J.S.P.*

*Après délibération,*

*Les délégués des 32 communes n'acceptent pas la proposition figurant dans le schéma départemental de coopération intercommunale de dissoudre le syndicat intercommunal de secours et de lutte contre l'incendie de DELME et*

- *Décident, à l'unanimité des communes, (1 délégué s'abstient et 1 délégué vote contre), de rejeter le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Moselle,*

- *Décident, à l'unanimité des communes, (1 délégué s'abstient et 1 délégué vote contre), de refuser la dissolution du syndicat intercommunal de secours et de lutte contre l'incendie de DELME,*
- *Votent, à l'unanimité des communes, (1 délégué s'abstient et 1 délégué vote contre), le maintien du syndicat intercommunal de secours et de lutte contre l'incendie de DELME. »*

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal refusent, à l'unanimité, la dissolution du syndicat intercommunal de secours et de lutte contre l'incendie de DELME.**

#### **6. GROUPAMA – Encaissement d'un chèque – Bris de vitrail**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avis de remboursement du 14 octobre 2015 d'un montant de 1692.00 €, correspondant au sinistre de bris de vitrail à l'église le 13 octobre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le remboursement de GROUPAMA : la recette sera inscrite au compte 7788 – Produits exceptionnels divers.

#### **7. Les restaurants du cœur – Demande de subvention**

Comme chaque année, Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association Départementale des Restaurants et Relais du Cœur de Moselle Ouest en date du 07 octobre 2015 sollicitant l'octroi d'une subvention sur le budget 2016.

***Pour info – Année dernière : En ce qui concerne notre Commune, au cours de l'hiver 2013-2014, 13 bénéficiaires ont été pris en charge pour une attribution de 1362 repas d'un coût total de 4277 €.***

2012-2013 – 21 bénéficiaires (1859 repas) soit 5801.00 €  
 2011-2012 – 27 bénéficiaires (2430 repas) soit 7776.00 €  
 2010-2011 – 32 bénéficiaires (2496 repas) soit 7762.56 €  
 2009-2010 – 27 bénéficiaires soit 7757.00 €  
 2008-2009 – 12 bénéficiaires (1263 repas) soit un coût de 1554.00 €

Au cours de l'hiver 2014-2015, 7 bénéficiaires ont été pris en charge pour une attribution de 630 repas d'un coût total de 2256.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 07 voix POUR et 06 ABSTENTION (Mmes FRANCOIS, PILLEUX, CHABEAUX et MM. CORSAINT, ISNARD, KLOPP) de l'octroi d'une subvention de 1000.00 € (mille euros) à l'Association Départementale des Restaurants et Relais du Cœur de Moselle Ouest, au titre du Budget Général 2016.

#### **8. Virements de crédits**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des virements de crédits à réaliser :

##### **Budget général**

Article 2113 – Opération 196 – Rond-Point RD955	- 100 000.00 €
Article 21312 – Opération 233 – Réfection revêtement sol gymnase	+ 100 000.00 €

Article 1323 – Opération 196 - Subvention Département	- 70 000.00 €
Article 1323 – Opération 219 – Travaux de voirie 2015	+ 29 963.85 €
Article 1323 – Opération 233 – Réfection revêtement sol gymnase	+ 40 036.15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les virements présentés.

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	7.1	Décisions budgétaires	Travaux de Voirie 2015 – Complément	2015/020
2	7.1	Décisions budgétaires	PACTE 2 – Remplacement du revêtement du sol du Gymnase	2015/020
3	7.1	Décisions budgétaires	DETR 2016 – Remplacement du revêtement du sol du Gymnase	2015/020
4	7.1	Décisions budgétaires	DETR 2016 – Salle multifonctions – Achat d'un podium	2015/021
5	5.7	Intercommunalité	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Moselle	2015/021 2015/022
6	7.1	Décisions budgétaires	GROUPAMA – Encaissement d'un chèque – Bris de vitrail	2015/022
7	7.1	Décisions budgétaires	Les restaurants du cœur – Demande de subvention	2015/022
8	7.1	Décisions budgétaires	Virements de crédits	2015/022

<b>NOM / PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURE</b>
GEIS ROLAND	MAIRE	
RISSE JEAN-LOUIS	1 <sup>er</sup> ADJOINT	
GUDIN MONIQUE	2 <sup>ème</sup> ADJOINT	
FEBREY REGIS	3 <sup>ème</sup> ADJOINT	
FRANCOIS FRANCINE	CONSEILLER MUNICIPAL	
CORSAINT CLAUDE	CONSEILLER MUNICIPAL	
PILLEUX CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	
CHABEAUX ELISABETH	CONSEILLER MUNICIPAL	
LESCURE JEROME	CONSEILLER MUNICIPAL	
GELIOT AURELIA	CONSEILLER MUNICIPAL	
TAMBI MATT	CONSEILLER MUNICIPAL	ABSENT
ISNARD STEPHANE	CONSEILLER MUNICIPAL	
BRACH GAELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	
KLOPP LOIC	CONSEILLER MUNICIPAL	